

Par la présente, je vous informe, qu'à dater du 1<sup>er</sup> mai 2022, tous les mandataires opérant sur ces deux Corridors ainsi que les deux Représentations de l'OGEFREM basées à Mombasa et à Dar-es-Salaam seront appelées à se conformer à cette réglementation, en taxant et en collectant la commission d'intervention conformément à la grille tarifaire en annexe à la présente. Des dispositions seront prises entretemps pour la mise à jour des contrats des mandataires opérant dans cette zone.

Par ailleurs et comme vous le savez, dans le cadre des mesures arrêtées par le Gouvernement Ougandais afin de renforcer le contrôle des marchandises transitant par son territoire, sur autorisation de l'OGEFREM, Uganda Revenues Authority (URA) a conclu un Mémoire d'Entente (MOU) avec la société INVESCO, Sous-agent du Mandataire TRANSCOM SERVICES, afin de procéder au contrôle des documents de traçabilité de l'OGEFREM couvrant tout fret congolais en transit par l'Ouganda. Un système de contrôle a été ainsi mis en place à cet effet entre les deux Parties.

Cependant, ce système n'empêche pas les autres mandataires et les Représentations de l'OGEFREM agissant dans cette zone d'émettre les AD, encore moins il ne donne pas un avantage exclusif à la société INVESCO d'être considérée comme la seule émettrice des AD pour toute marchandise congolaise transitant par l'Ouganda. Néanmoins, par rapport aux exigences du système mis en place entre URA et INVESCO, toutes les AD émises par n'importe quel mandataire ou Représentation de l'OGEFREM font l'objet d'une vérification, certification et éventuellement amendement par INVESCO qui demeure la seule interface avec URA.

De ce qui précède, je vous invite vivement à collaborer avec INVESCO à cet effet, en échangeant à l'avance les informations sur les AD émises afin d'éviter les désagréments constatés sur terrain, notamment avec le blocage des véhicules à l'entrée du territoire Ougandais. Vous prendrez également soin de me prévenir pour toute déviation qui pourrait être observée à ce sujet.

Dans une correspondance séparée que j'adresse à URA et dont vous êtes ampliateurs, je vais confirmer les dispositions ci-dessus pour éviter tout malentendu.

Je vous prie de croire, **Messieurs**, en l'assurance de ma parfaite considération.

**Justin KAMWANYA KALEMUNA Lem's**



**Directeur Général a.i.**

Cc : Ambassadeur RDC près la  
République d'Ouganda